Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260126-2026_01_26_04-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 janvier 2026

N° 2026/01/26/04

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 24** *Nombre de votants* : **31**	*Date de convocation :* *20 janvier 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN (à partir du point 2)	
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Christian NIEL	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE
Hervé DIOT	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Nadine CHALVET
Laurent CHAUSSERAY			

Absents :	
Vincent BOUTEMY	
Véronique BESNARD donne pouvoir à Laurence SAVATTE	Emeline HENON donne pouvoir à Laurent CHAUSSERAY
Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	Chrystelle HERNANDEZ donne pouvoir à Denis GATEL
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Philippe LANGLOIS
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Sollicitation DSIL 2026 - Passage inférieur sous la RD 463

Rapporteur : Pascal GUISSET

Ce projet a pour objectif l'aménagement d'un passage inférieur sous la RD 463 pour réaliser une liaison douce, piétons et cycles, entre le centre-ville de Châteaugiron et le futur lycée au Nord ; et le nouveau quartier du Grand Launay, les futurs équipements communaux dédiés au lycée (parking et équipements sportifs) au Sud.

L'extension de l'agglomération de Châteaugiron est prévue en grande partie au Sud du territoire, dans le cadre de la ZAC du Grand Launay. Les premiers travaux d'aménagement de la ZAC ont démarré fin 2023. Les premiers habitants sont attendus au premier semestre 2026.

L'ouverture du lycée est annoncée pour 2030. Il sera construit sur la parcelle ZA 480, appartenant à la Commune et située à l'angle de l'avenue Pierre Le Treut et de la voie de contournement (RD463).

Une réserve foncière existe au Sud de la voie de contournement (RD463) en face du futur lycée, sur les parcelles ZA 137 et ZA 301. Ces parcelles sont en cours d'acquisition, un compromis de vente a été signé. Des équipements sportifs, un parking pour les cars et des stationnements y seront construits.

Tous ces futurs aménagements publics engendreront de nouveaux flux. La circulation des véhicules sur la RD463 ne permet pas d'envisager de traversées à niveau.

Le trafic sur cet axe augmente régulièrement. Il est à ce jour supérieur à 13 000 véhicules / jour. Une passerelle piétonne existe un peu plus au Nord-Ouest, au niveau de la Zone Commercial UNIVER. Un ancien boviduc est également présent au Nord de la ferme de la Gaudinais. Ses dimensions (larg. : 2,50 m par ht. : 2,25 m) ne sont pas suffisantes pour assurer tous les flux piétons et cycles futurs.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260126-2026_01_26_04-DE

Le Département demande la construction d'un passage sécurisé entre le centre de Châteaugiron et le futur quartier du Grand Launay. Ce passage doit être réalisé pour l'arrivée des premiers habitants du Grand Launay.

La construction d'une passerelle au-dessus de la route départementale n'est pas appropriée vu la topographie du terrain. Un passage en souterrain sous la voie, a donc été retenu. Pour éviter des risques de traversées de piétons sur le giratoire de la RD92 et de l'avenue Pierre Le Treut, son emplacement ne doit pas être trop proche de celui-ci.

Le bureau d'étude OKARE Ingénierie de Cesson-Sévigné a été missionné le 31 octobre 2024 pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet. Les études ont débuté le 9 décembre 2024 et sont à la phase PRO.

Le passage inférieur sera positionné à proximité du boviduc existant. Ses dimensions seront de 5,00 de large, 2,75m de hauteur et 18,00m de long. Il sera éclairé. Les abords immédiats de l'ouvrage seront aménagés en prévision des jonctions vers les équipements publics et les liaisons douces de la ZAC du Grand Launay. Le boviduc existant sera condamné.

Planning :
- Mi-mai 2026 à fin juin 2026 : travaux préparatoires
- Du 10 juillet 2026 à 20h au 15 juillet 2026 à 6h00 : fermeture de la RD463 et pose de l'ouvrage dans le cadre d'une opération coup de poing, travaux de jour et de nuit.
- Mi-juillet 2026 à fin octobre 2026 : aménagement des rampes et des abords.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Maîtrise d'œuvre - OKARE	81 838,13	DSIL (20% sollicité)	207 665,58
OPC - OKARE	4 393,75	CDST - Mobilité (8,73% sollicité)	90 673,00
Etudes de sols - LCBTP	7 110,00	FONDS DE CONCOURS (30,82% sollicité)	319 994,65
Géomètre – GéoID	2 165,00	Participation aménageur ZAC	100 000,00
Travaux (estimation PRO)	942 821,00	Autofinancement (30,82%)	319 994,65
TOTAL	**1 038 327,88**	**TOTAL**	**1 038 327,88**

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux réunie le 05 janvier 2026 à la sollicitation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 13 janvier 2026 à la sollicitation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

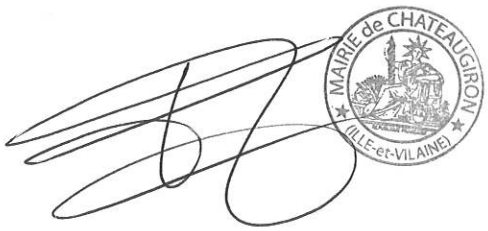
Madame Schirel LEMONNE ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260126-2026_01_26_04-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte l'opération,**
- **Approuve le plan de financement proposé pour cette opération,**
- **Sollicite une subvention spécifique au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026,**
- **Sollicite toutes autres aides possibles auprès d'autres entités.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Yves RENAULT

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué aux Affaires scolaires



Philipe LANGLOIS

Philipe LANGLOIS